



# Arrêté du Maire

## Arrêté temporaire de stationnement suite au vide grenier

2025/23

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le **11 août 2025**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 ; L2213-1 ;L2213-2.

Vu le Code de la route ;

Vu les évènements du vide grenier et de la fête votive le vendredi 15 août 2025 à Saint-Robert,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de ces événements et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques du Bourg de Saint-Robert, de réglementer la circulation et le stationnement le vendredi 15 août 2025.

### ARRETE

**Article 1 :** Pour le bon déroulement du vide grenier et de la fête votive les rues : rue Jacques Ranoux, place de la Prévôté, rue Edouard Blanchard, l'Impasse de Beauroire, place Siméon Bourzat, Vieille Rue à SAINT-ROBERT seront fermées à la circulation le jeudi 14 août 2025 à 20h jusqu'au samedi 16 août 2025 à 7h.

**Article 2 :** A compter du jeudi 14 août 2025 à 20h jusqu'au samedi 16 août 2025 à 7h, le stationnement sera interdit place de la Prévôté, rue Jacques Ranoux à Saint-Robert.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les organisateurs.

**Article 4 :** Des places de stationnement seront à la disposition des visiteurs à la salle Saint-Libéral.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché pendant toute la durée des manifestations.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- M le Commandant de Gendarmerie d'Objat ;

Le Maire,  
Claude ACHARD

